



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE  
Marie-Andrée **SEGUIN**, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT

N°13  
8 mars 2018

JOURNÉE INTERNATIONALE POUR LE DROIT DES FEMMES

## La concertation devra aboutir à des mesures concrètes

A l'occasion du 8 mars, journée de lutte pour les droits des femmes, la **CFDT rappelle avec force que la réduction des inégalités reste une priorité.**

Aujourd'hui, dans le monde entier, **des actions sont lancées pour exiger une nouvelle norme de l'Organisation internationale du travail (OIT)** contre les violences sexistes et sexuelles, qui soit reconnue par les décideurs. **La CFDT exige également une série de mesures pour la protection des victimes et des témoins, y compris dans l'entreprise, avec :**

- Un **engagement de la responsabilité de l'employeur,**
- Une **mise en place de référents** formés et indépendants,
- Une **formation** de l'ensemble des professionnels et des représentants du personnel,
- Une **augmentation des moyens** pour permettre aux associations d'aide aux victimes de jouer leur rôle.

Au niveau national, le Premier ministre et la ministre du Travail ont présenté hier un **plan d'une vingtaine de mesures pour lutter contre les inégalités salariales** entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et **contre les violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail.** L'objectif est de passer à une obligation de résultat en matière d'égalité femmes hommes.

**La CFDT salue ces annonces volontaristes et concrètes** et notamment :

- La systématisation de **l'inscription du sujet des violences sexuelles et sexistes au travail à l'ordre du jour des Comités social et économique (CSE)** dans les entreprises,
- **Le rôle de prévention dédié aux branches professionnelles et aux Commission paritaire régionale interprofessionnelle (CPRI) qui touche l'ensemble des entreprises,**
- La **révision des systèmes de classifications,**
- La **volonté d'aller vers un égal accès à la formation,**
- **L'outillage des branches professionnelles.**

**La CFDT attend maintenant des référentiels communs afin de comparer les situations de travail et les rémunérations.** Les travaux du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle doivent être mobilisés dans ce cadre.

**La CFDT salue la volonté du gouvernement d'avancer sur ces sujets. Elle s'inscrira activement dans la concertation lancée par le Premier ministre. Elle en attend des mesures concrètes, qui devront passer par des obligations et des actions de l'Etat, autour de l'égalité femmes hommes, au sein des entreprises.**

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12  
presse@cfdt.fr

ISABELLE PORET  
Attachée de Presse

VALÉRIE MALET  
Assistante

CFDT.FR

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL

4, BOULEVARD DE LA VILLETTE  
75955 PARIS CEDEX 19